

INFO / ARBITRAGE n° 50

SEPTEMBRE 2006

1. Tenue vestimentaire

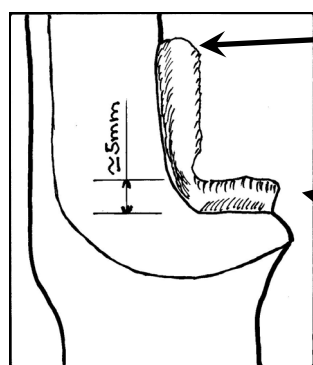
Lors d'un match en phase finale individuelle ou d'un tir de classement en tir par équipes, l'archer individuel ou l'équipe perd le match : le capitaine d'équipe pose une réclamation devant le jury d'appel à l'encontre de son adversaire qui porte une tenue vestimentaire non réglementaire. Ce capitaine d'équipe demande la disqualification de l'archer ou de l'équipe fautive et match gagné pour son archer ou son équipe. Quelle devrait être la réponse du jury ?

Réponse : la réclamation est certainement recevable. Cependant, le jury ne devrait pas y donner une suite favorable. En effet, cet archer ou cette équipe porte une tenue non réglementaire depuis le début de la compétition sans que personne (arbitres ou adversaires) n'y ait prêté attention : l'équipe ne peut pas être disqualifiée à ce moment là. Par contre, il doit être demandé à cet archer ou cette équipe de se mettre en conformité pour la suite de la compétition.

2. Arc Chasse (Nature et 3D) : du nouveau concernant le repose flèche

A compter du 1^{er} janvier 2007, le règlement concernant l'arc chasse (article A.3.5) sera modifié ainsi :

- **Division Arc Chasse** : seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur, ne n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine).
Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.
Les contrôleurs d'allonge sont interdits.



Etre attentif à ce que la remontée du tapis d'arc ne soit pas trop haute ni trop saillante et apporter ainsi une aide à la visée.

Le tapis d'arc doit être fixé, sans quelconque rehausseur, directement sur la fenêtre d'arc.

3. Transferts

Rappel de la règle sportive concernant les transferts :

Un archer qui change de club effectue un transfert.

Le transfert réalisé entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre est libre : l'archer n'a besoin d'aucune autorisation.

Après le 31 décembre, le transfert doit être effectué sous le contrôle et accord de la ligue quittée, après production d'un certificat de radiation.

- **Compétitions individuelles** : l'archer peut tirer sous les couleurs de son nouveau club, sans restriction.
- **Compétitions par équipes** : une équipe de club doit être composée d'archers justifiant d'au moins de 14 mois de licence consécutifs au sein du club. Cependant, chaque équipe d'un club peut intégrer 1 seul compétiteur ne répondant pas à cette obligation d'ancienneté.

Ne sont pas concernés par cette règle des 14 mois, les archers en première année de licence ou ayant interrompu leur pratique pendant 1 an minimum et venant de reprendre leur licence.

Règle administrative concernant les transferts : Consultez le règlement intérieur de la FFTA (www.ffta.fr / Vie Fédérale / Statuts et Règlements).

4. Suppression des niveaux en salle : les blasons

A partir du 01/09/2006, les niveaux, en salle, sont supprimés. Cependant, ce sont toujours les organisateurs qui seront maîtres du choix du type de blasons à utiliser (trispots ou blasons uniques), selon l'article C.1 du règlement français du tir en salle.

Mais il est nécessaire que tous les archers d'une même catégorie tirent sur le même type de blason.

5. Suppression des niveaux (suite)

Nous avons annoncé la suppression des niveaux en salle à partir du 01/09/2006.

Cependant, cela ne concerne pas les concours "Spécial Jeunes" en salle ou en extérieur.

6. Communication sur la ligne de tir lors du tir en extérieur et en salle

Compétitions individuelles : l'archer se trouvant sur la ligne de tir peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres concurrents (article B.4.5).

Que faut-il entendre par "conseils techniques" ? C'est tout ce qui se rapporte au tir. Donc il est autorisé d'annoncer à l'archer la valeur des flèches tirées, la position en cible de la flèche tirée, etc.....

Ainsi, l'archer a le droit de se retourner vers son encadrement : en effet, certains coachs ou entraîneurs ne communiquent que par gestes, ce qui est également autorisé.

Par contre, l'archer sur la ligne de tir ne peut pas communiquer avec son encadrement d'équipe.

Compétitions par équipes : les 3 archers de l'équipe et le coach (ou entraîneur) peuvent s'assister verbalement, que les archers soient sur la ligne de tir ou non. Cependant, pendant le tir, le coach ne peut donner d'aide que depuis son emplacement réservé (article B.4.5.1.). Cela veut dire :

- seul le coach, dans son emplacement, peut parler aux archers et non les autres membres de l'encadrement d'équipe
- le remplaçant éventuel (4^{ème} archer) fait partie de l'équipe : il a les mêmes droits
- la communication entre les archers et le coach n'est pas réduite à des conseils techniques

7. Interdiction de fumer

Est-il interdit de fumer durant une compétition Nature/3D ?

Réponse : OUI, il est interdit de fumer sur tous les terrains de compétition, y compris les terrains où sont implantés des parcours.

Outre l'aspect réglementaire, il faut prendre en compte les risques d'incendies et les désagréments que cela peut amener aux autres. L'organisateur et les arbitres doivent se montrer très vigilants.

8. Armer l'arc

Les archers ne peuvent pas bander leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Avec une flèche sur l'arc, l'archer doit s'assurer que personne ne se trouve devant ou derrière les cibles (article B.7.3 du tir en extérieur et du tir en salle).

9. Tir en campagne : cadets arc nu

Depuis le 01/09/2006, les cadets tirant en arcs nus sont regroupés avec les juniors arcs nus. Les cadets et les juniors arcs nus tirent du piquet blanc (Bureau du 30/06/2006).

10. Feuilles de marque : utilisation du crayon à papier

Les crayons papier sont-ils autorisés pour remplir les feuilles de marque ? Certaines personnes posent cette question en disant que cela peut favoriser la tricherie (possibilité de gommer).

La FITA répond que rien, dans nos règlements, n'interdit d'utiliser le crayon papier et que les erreurs ou les tricheries sont improbables si les compétiteurs effectuent les vérifications qui s'imposent et si la marque et la double marque sont réalisées correctement avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

11. Le Guide du Tir en Campagne

Ce guide, traduction et adaptation du guide de la FITA, sera prochainement disponible sur le site de la FFTA. Il peut être imprimé pour ceux qui le souhaitent.

Ce document s'adresse tout autant aux arbitres qu'aux organisateurs, mais il ne faut le considérer ni comme un cahier des charges, ni comme un règlement, bien que de nombreux points réglementaires soient repris.

12. Nouvelles tenues des arbitres

Le port de la nouvelle tenue (polo rouge – pantalon noir) a été expérimenté à l'occasion du championnat de France FITA (individuel et par équipes) de Boé les 22 et 23 juillet dernier, à la satisfaction générale. Malgré l'extrême chaleur, la couleur noire du pantalon n'a pas posé de problème particulier.

Près de 800 nouvelles tenues ont été commandées au mois de juin. Il faut considérer ce chiffre comme une belle performance et un succès, malgré quelques.....irréductibles. La CNA décidera prochainement de la date à partir de laquelle le port de cette tenue sera obligatoire lors de nos compétitions.

Nous espérons la livraison dans le courant du mois d'octobre.

Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle commande sera réalisée à la fin du premier semestre 2007 à l'intention des nouveaux arbitres. Les retardataires peuvent d'ores et déjà prendre contact avec Marcelle BONNIN GUERIN.

13. Jeunes Arbitres

L'édition 2006 du concours national du Jeune arbitres a connu un vif succès. Les deux lauréats (une jeune fille de la Ligue du Dauphiné et un garçon de la Ligue de Poitou-Charente) ont été récompensés par un cadeau personnel et par la possibilité qui leur a été offerte de participer à l'arbitrage du championnat de France FITA Jeunes (individuels et par équipes) à Mably. Ces deux jeunes ont été parfaitement intégrés à l'équipe des arbitres : ils ont eu l'occasion de juger les cordons, à la satisfaction de tous, et même suivre les phases d'une réclamation devant le jury d'appel,

Cette expérience a été très appréciée par les arbitres et fera l'objet d'un reportage dans la prochaine revue fédérale.

Le concours national 2007 se prépare.

14. Correction des feuilles de marque

Depuis le 01/04/2006, les organisateurs (greffe) n'ont plus à recompter les feuilles de marque. Si des erreurs se produisent (points en plus ou en moins), c'est de la responsabilité des archers eux-mêmes.

Le greffe n'a qu'un seul contrôle à faire : comparer le total de la feuille de marque avec celui de la double marque. En cas de différence dans ces deux totaux, il ne faut prendre en compte que le total le plus bas ainsi que les indications portées sur la feuilles de marque concernant les 10 et les X pour le Fita, les 10 et les 9 pour le tir en salle. Si ces indications ne sont pas notées de façon satisfaisante, c'est de la responsabilité des archers qui doivent contrôler leurs feuilles de marque après chaque volée ainsi que les différents totaux en fin de série ou de compétition.

Rappel : une correction des feuilles de marque est possible, dans la mesure où **les flèches sont toujours en cible**. Cette correction peut se faire :

- soit par un arbitre (en rouge + signature)
- soit sous la surveillance de tous les archers de la cible et signées par ceux-ci.

Si les flèches ne sont plus en cible, aucune correction de la feuille de marque n'est possible.

15. Formation des arbitres

Le nouveau CD pour la formation des arbitres (version 4 de septembre 2006) est prêt. Il sera envoyé aux PCRA, pour transmission aux arbitres formateurs, dans la première quinzaine du mois d'octobre.

LES NIVEAUX - BLASONS A UTILISER EN SALLE

Lors des concours sélectifs pour le championnat de France en salle, tous les niveaux ont été supprimés à compter du 1^{er} septembre 2006.

De ce fait, dans tous les concours, les compétiteurs doivent être classés selon leur catégorie d'âge et de sexe :

- **arcs classiques** : poussins - benjamins - minimes - cadets - juniors - seniors - vétérans - super vétérans
- **arcs à poulies** (+ arcs à poulies nus) : minimes (regroupement des benjamins et minimes) - juniors (regroupement des cadets et des juniors) - seniors - vétérans - super vétérans
- **arcs nus** (+ arcs droits et arc chasse) : catégorie hommes et femmes uniquement

Quels blasons utiliser ? (cf. Manuel de l'Arbitre, Règlement français du tir en salle, article C.1)

| Distances et Blasons | Poussins Arc Classique | Benjamins Arc Classique | Minimes Arc Classique Arc à Poulies | Cadets, Vétérans Super Vétérans |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| 18m | 80cm | 60cm | 60cm | 40cm |
| 25m | | 80cm | 80cm | 60cm |
| Blasons Arcs Classiques | | Cible unique | Cible unique | Cible unique |
| Blasons Arcs à Poulies | | | Cible unique | Trispots |

| Distances et Blasons | Juniors arc classique et arc à poulies Seniors arc classique et arc à poulies | Seniors Arc Nu Arc droit Arc chasse |
|-------------------------|---|-------------------------------------|
| 18m | 40cm | 60cm |
| 25m | 60cm | 80cm |
| Blasons Arcs Classiques | Cible unique ou Trispots* | Cible unique |
| Blasons Arcs à Poulies | Trispots | |

* Se reporter au point 4 de cette même INFO CNA

Rappel :

- les catégories Poussin, Minime arcs à poulies et arc nu ne sont ouvertes que jusqu'au championnat de ligue inclus
- Pour les catégories Junior arc classique et Senior arc classique, seul l'organisateur est maître du type de blason à utiliser : blason unique ou trispots
- lors des championnats de ligue, il est souhaitable que le règlement du championnat de France soit appliqué (toutes les phases du championnat se tirent sur des trispots verticaux), mais les ligues sont libres de leur choix
- Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.

Tous les compétiteurs d'une même catégorie doivent obligatoirement tirer sur le même type de blason, sinon le classement du concours ne pourra pas être pris en compte pour le classement national.

Les arbitres de la compétition sont les garants de la bonne application de ces règles.